

Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR)
Formation spécialisée agro-écologie (CAE)
vendredi 4 octobre 2019, de 13h30 à 17h à Angoulême
Compte rendu

Co-présidence: Pascale Cazin (DRAAF) et Jérôme Orvain (Conseil Régional)

Etaient présents :

DRAAF : P. Etchessahar, V. Grzesiak, A. Leboisselier, C. Blet-Charaudeau
DREAL : M. Bonnet
DDT : Creuse: S. Desrier, Haute Vienne : M. Chariot (DDT 87), Dordogne : J. Sbrana
Région Nouvelle Aquitaine : A. Goubin
Chambre Régionale d'Agriculture : P. Vasseur, L. Larrieu, M. Amouroux
Bordeaux-Science Agro : D. Papura
Coordination rurale : E. Menanteau
FRAB: L. Teyssendier
Interbio : Kaserer-Mendy
Coop de France : V. Drevet
Négoce Agricole Centre Atlantique : P. Ranouil
FR CUMA : S. Rizard
EPLEFPA de Brive : S. Queraud directeur adjoint d'EPL (Thuré)
InPACT NA : V. Moulia Pelat
FREDON : S. Coutant

Etaient excusés : O. Créton (DRAAF), F. Barré (agence de l'eau Loire Bretagne), D. Espalieu (agence de l'eau Adour-Garonne), C. Tagliamonte (CRANA), L. Dulau (ARIA NA), J. Lavergne E. Ebrard (réseau Trame), F. Zahm (IRSTEA), H. de Rochambeau (INRA Bordeaux), Jean-Luc Dubourg et Sylvie Macheteau (FNSEA), S. Hautreux (ARS), S. Desrier (DDT 23)

Introduction :

P. Cazin ouvre la séance.

J Orvain souligne que les agriculteurs réalisent un travail important en ce qui concerne l'Agro-écologie. Il précise que la démarche agro-écologique est à corrélérer au changement climatique, comme c'est le cas dans Néoterra.

C. Blet-Charaudeau présente l'ordre du jour et les documents mis à disposition des membres de la Commission Agro-Ecologie (CAE).

A. Leboisselier : Actualités GIEE

présentation : 1 - diapoALCAE 041019

A retenir :

Quelques chiffres au niveau national : 507 GIEE actifs avec 82 groupes reconnus en 2019 et 137 groupes en émergence.

Une dynamique nationale qui repart à la hausse.

AAP 2019 en Nouvelle Aquitaine :

- *25 dossiers pour la reconnaissance dont 5 très bons*
- *beaucoup de dossiers avec peu d'agriculteurs (7 groupes de 5 exploitants)*
- *des dossiers où des efforts ont été faits sur la capitalisation et la diffusion*
- *18 avis favorables, 3 avis défavorables, 4 dossiers ajournés (une volonté de s'engager, mais dossiers non aboutis)*

A Leboisselier soumet à l'approbation de la commission les 18 dossiers avec un avis favorable. Pas d'opposition de la commission.

Pour les quatre dossiers ajournés, il est proposé de reprendre ces candidatures dans le cadre de l'émergence : un an d'accompagnement (10 000€) pour faire aboutir le dossier et le présenter lors de l'appel à projet 2020.

La chambre d'agriculture demande si ces dossiers ne peuvent pas être "repêchés".

P. Cazin reprend brièvement le déroulement du comité de sélection et A. Leboisselier précise les critères qui ont abouti à ces décisions.

A. Leboisselier ajoute que les dossiers ajournés et proposés à l'émergence portent une démarche forte de progrès (HVE et autres) toutefois ils ne répondent pas encore aux attentes de la construction d'un projet agro-écologique. Il convient donc de leur proposer de retravailler le projet en lien avec les diagnostics réalisés pendant l'année d'émergence.

L. Teyssendier dit que pour FRAB 33 des doutes existaient déjà et que l'émergence pourra convenir.

V. Drevet souligne que le principe de l'émergence devrait convenir pour les deux dossiers présentés par les coop, et ce d'autant plus qu'un travail a déjà été fait, depuis, en interne.

A. Leboisselier revient sur le pas de temps de cet appel à projet et souhaite que pour 2020 il soit plus précoce afin que les décisions soient prises plus tôt.

Elle précise les raisons des trois avis défavorables.

CIVAM : dossier transmission qui relève d'autres dispositifs

FRAB 79 : peu d'exploitants et peu de cohérence entre les objectifs et les actions proposées.

Agrobio 24 : reprise avec quelques changements d'un dossier présenté l'année précédente et portant sur la biodynamie. Il est précisé que la DRAAF ne souhaite pas

s'engager sur des projets de GIEE qui porteraient sur les préparations et diffusions des produits de biodynamie qui n'ont pas fait l'objet d'évaluation et d'autorisation de mise sur le marché.

L. Teyssendier fait remarquer que l'on n'autorise pas les produits de la biodynamie alors que des produits reconnus cancérigènes ont une autorisation de mise sur le marché.

P Cazin réaffirme que la DRAAF se doit de veiller à l'application de la réglementation.

L Teyssendier se demande pourquoi les groupes concernés n'ont pas été informés plus tôt. Ils auraient peut-être pu rectifier le tir s'ils avaient eu l'information. Il demande si ces groupes pourront représenter un dossier ultérieurement.

A. Leboisselier rappelle que le principe de l'appel à projet veut que l'on ne revienne pas sur les projets après le dépôt des dossiers et ceci dans un principe d'équité entre les porteurs et également parce qu'une sélection doit s'opérer. Par contre il est possible de consulter la DRAAF en amont du dépôt des projets. Les projets refusés pourront redéposer au prochain AAP sous condition de revue de leur projet.

P Cazin propose de revoir avec le comité de sélection ce qui peut être fait tout en respectant l'équité.

J. Orvain pose alors trois questions :

- Pour le dossier de la CIVAM sur la transmission : quelles chances ont-ils d'obtenir un soutien ?
- Qui pourrait financer le projet sur la biodynamie ?
- Serait-il possible d'entamer une réflexion pour pouvoir orienter les projets refusés vers d'autres dispositifs ?

A. Leboisselier ajoute qu'elle a vérifié avec ses collègues du SREAA et que le dossier du CIVAM peut s'intégrer dans un autre dispositif en ce qui concerne la transmission : le dispositif AITA de la Région.

Pour ce qui est d'agrobio, le groupe de 5 exploitants doit pouvoir intégrer un des GIEE que la structure suit déjà. Ils pourraient alors élargir les actions d'autres groupes.

A. Leboisselier poursuit avec les demandes de financements de GIEE déjà reconnus et celles de 2019 ; demandes qui sont simplement présentées à la CAE. La majorité des demandes, qu'elles émanent de GIEE plus anciens, de ceux qui viennent d'être reconnus et des 4 dossiers retenus en émergence seront accordées (sous réserve d'éligibilité des dépenses).

A Leboisselier refait le point sur les GIEE en fonctionnement. Cette année, 18 projets se terminent et trois groupes ont décidé de s'arrêter. Actuellement, en Nouvelle Aquitaine, le bilan est de 94 GIEE en fonctionnement, ce qui représente environ 1500 exploitations.

M. Chariot demande ce qui arrive quand un GIEE décide de s'arrêter avant la fin du projet. Doit-il rembourser les sommes versées ?

La réponse est positive.

M. Chariot s'interroge sur ce qui se passe quand un projet arrive à terme. Comment faire perdurer les actions ?

A. Leboisselier précise que si le GIEE demande une prorogation, celle-ci lui sera accordée dans la plupart des cas.

Pour les projets qui arrivent à terme, cela ne signifie pas que toute action agro-écologique cesse.

Ce qui reste à la fin des projets : les bilans finaux qui font l'objet d'une publication DRAAF, les livrables qui vont vers la CRANA et sur le site GIEE, les indicateurs et les suivis de trajectoires.

Même s'ils sortent des radars, on peut constater que des groupes posent des demandes dans le dispositif 30 000 ou dans de nouveaux GIEE.

Le dispositif GIEE est un levier qui permet de soutenir les exploitations vers des changements de pratiques, mais qui n'a pas vocation à perdurer sur le long terme. Il faudra le relais d'une politique nationale plus ample.

L. Teyssendier : au départ le GIEE correspond à un label destiné à obtenir un financement de l'animation du groupe.

V. Drevet pense qu'une animation peut se poursuivre mais plus de façon informelle sans financement.

J. Orvain pense que 18 groupes qui disparaissent du paysage cela fait beaucoup et qu'il serait souhaitable de faire remonter ces informations au niveau national pour trouver à cet échelon un moyen de continuer à suivre ces groupes.

M. Amouroux souligne qu'il est souvent difficile, pour les exploitants, de capitaliser car ils n'en voient pas l'intérêt. La question est bien de mettre à disposition de tous les résultats obtenus.

D. Papura soulève le fait qu'il est nécessaire, avant de diffuser, d'analyser finement et statistiquement les résultats.

M. Amouroux considère que ce travail, très conséquent, de lecture, de synthèse avant diffusion pourrait donner lieu à la rédaction de fiches thématiques par filière.

D. Papura pense qu'une analyse fine devrait se faire au niveau national en incluant tout type de collectifs (30 000 par exemple).

L. Teyssendier soulève l'idée de s'inspirer, par exemple, de ce qui se fait dans les réseaux CIVAM.

A. Leboisselier réaffirme que c'est bien l'objet de la plateforme nationale GIEE.

C. Blet-Charaudeau (en l'absence d'O. Créton) : Actualités Ecophyto

présentation : 2- écophyto

A retenir :

Suite à l'appel à projet commun GIEE-30 000 2019, 20 dossiers ont été déposés. 18 candidatures ont été retenues (en net recul par rapport aux années précédentes 57 en 2017, 32 en 2018) ces 18 dossiers sont portés par 14 structures dont 10 nouvelles au sein de ces 18 structures, 269 agriculteurs sont engagés.

A Goubin précise qu'il n'y a pas de sous-consommation de l'enveloppe Ecophyto car les crédits sont redirigés vers la CAB.

P Vasseur s'interroge sur la possibilité de rediriger des crédits vers les projets concernant le matériel compte tenu du prochain décret sur les Zones Non Traitées (ZNT). Il souligne qu'à ce stade, il est difficile d'entraîner de nouveaux agriculteurs dans ces dispositifs, les plus motivés étant déjà engagés. Il en est de même pour la Bio.

M Chariot s'interroge sur les résultats, notamment économiques, des plans écophyto.

C. Blet-Charaudeau précise que des résultats existent, au niveau national, et ont été publiés pour le réseau des fermes Déphy.

Pour ce qui est des groupes 30 000, le recul n'est que de deux ans, il faudra attendre pour que ces groupes puissent diffuser des résultats.

L. Larrieu, M Amouroux : coordination de la capitalisation (GIEE, Déphy, 30000)

présentation : 3_CAE_Programme Coord Capitalisation_GT CAE

A retenir :

Présentation chiffrée des différents types de collectifs GIEE, déphy, 30 000 ce qui fait de la Nouvelle-Aquitaine la région avec la plus forte dynamique en France.

221 collectifs sur l'ensemble des dispositifs et 200 animateurs auxquels il faut fournir des outils pour capitaliser.

Capitaliser c'est transformer le savoir en connaissances partageables. La capitalisation revient à la structure d'animation.

La cellule chargée de la coordination incite les groupes à partager.

Deux groupes de travail ont été constitués : un sur la coordination de la capitalisation, un sur la communication. Ces groupes de travail rassemblent les animateurs des collectifs (GIEE, déphy et 30 000) et se réunissent deux fois par an.

Les travaux de ces groupes ont abouti à la rédaction d'une feuille régionale pluriannuelle (2019-2021) comportant trois volets :

- volet 1 : assistance technique aux différents acteurs de la capitalisation (Ex réalisé fin 2019 : boîte à outils de la capitalisation destinée aux animateurs)

- volet 2 : Faciliter les échanges des résultats et expériences (Ex journées d'échanges inter-collectifs)

- volet 3 : diffuser et communiquer (Ex agenda régional des événements en lien avec l'agro-écologie depuis mai 2019)

Proposition des groupes de travail à la CAE d'intégrer Bordeaux Science Agro, les EPLEFPA, l'INRA, un expert déphy et un médiateur social, et de fusionner les deux groupes de travail.

A Goubin propose d'associer aux groupes déjà existants des groupes comme Re-Sources.

L. Teyssendier s'interroge sur l'opportunité de fusionner les deux groupes. Il souligne aussi que l'intégration d'un médiateur social dans les groupes de travail est une bonne chose.

J Orvain pense qu'il est important de garder des objectifs distincts pour chacun des groupes.

L'expérience de ces groupes de travail, montre que :

- les réunions se font le même jour pour les deux groupes,
- ce sont les mêmes personnes qui participent aux deux groupes,
- même s'il y a des objectifs distincts, les travaux des deux groupes sont très imbriqués.

M. Amouroux précise que les formations proposées avec TRAME portent sur trois thématiques : émergence du groupe, animation du groupe, pérennité du groupe.

A Goubin demande si les groupes plus informels engagés sur les thématiques de l'agro-écologie ont été repérés et contactés.

M. Amouroux confirme que 64 groupes informels ont été repérés et qu'ils seront contactés aussi à l'avenir.

D Papura demande s'il existe un réseau animation au niveau national.

M. Amouroux explique que toutes les régions ne sont pas au même stade d'avancement dans la coordination de la capitalisation et que la communication entre chambre est informelle.

P. Vasseur précise que l'APCA travaille actuellement sur le sujet et que cela doit avancer dans l'année qui vient.

V. Grzesiak et A. Goubin : Agriculture biologique

présentation : 4 - bio_cae_20191004

A retenir :

Le contexte : demande sociétale + volonté des pouvoir publics, loi Egalim, plan ambition Bio, pacte Bio régional, feuille de route Néoterra (80% des exploitations certifiées Bio et/ou HVE en 2030)

Actions régionales :

- 1- développer la production,*
- 2- structurer les filières,*
- 3- promouvoir les produits bio régionaux.*

Evolution en NA : nette accélération depuis 4 ans. 10% de la SAU en Bio possible en 2020. Avec des différences importantes d'un département à l'autre dans la région. Dynamiques des contractualisations des aides conversion et au maintien (CAB et MAB) : on n'y retrouve pas toutes les exploitations en Bio, certaines préférant le crédit d'impôt (maraîchage).

Un développement de la bio qui s'accélère dans la filière grandes cultures.

P Vasseur : augmentation des surfaces plus rapide que l'augmentation du nombre d'exploitations, est-ce dû à plus de conversion en grandes cultures ?

A. Goubin confirme que c'est vrai, surtout pour les départements du nord de la région et pour les Landes.

L Teyssendier souligne que c'est la prime plus que le prix de vente qui incite les exploitations en grandes cultures à sauter le pas. Il réaffirme que le pacte bio NA est unique en France et se félicite de la volonté de développer l'AB dans la région.

D Papura revient sur l'objectif de 20% de bio dans les restaurations collectives et demande s'il existe des leviers pour y arriver.

A Goubin dit que, pour les lycées, le levier réside dans le fait que ceux-ci sont propriétés des régions. Il confirme aussi que les progressions dans le domaine sont rapides. Il rappelle également l'existence d'un appel à projet sur les circuits alimentaires locaux.

V. Grzesiak revient sur le point de la loi Egalim qui impose 20% de produits Bio en 2022 dans les restaurations collectives ce qui se traduit par de nombreuses demandes d'informations et d'accompagnement qui sont prises en charge dans le cadre du pôle régional de compétences en restauration collective..

D Papura demande s'il existe des leviers pour valoriser les produits issus de démarches agro-écologiques.

A Goubin émet l'idée de pouvoir intégrer dans les cahiers des charges des SIQO les valeurs de l'agro-écologie tel que précisé dans la loi Egalim et aussi de valoriser les certifications HVE.

M. Chariot atteste que sur les territoires il y a une réelle volonté de développer l'AB mais qu'il reste des freins logistiques, conditionnement, structuration des circuits, plateforme, qui augmentent les coûts et les demandes de subventions.

J Orvain déplore qu'il n'existe pas d'outils qui permettent de lier producteurs et consommateurs. Il revient aussi sur l'ambiguïté de la définition d'un produit local en se basant sur l'exemple suivant : pour le pays basque un produit venant de l'autre côté de la frontière espagnole n'est pas considéré comme local alors qu'un produit de la Creuse l'est car il vient de la même région administrative.

Il réaffirme la nécessité de structurer la filière.

A. Goubin et P. Etchessahar : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

présentation : 5-MAEC_CAE_191004

A retenir :

Point sur l'évolution des MAEC depuis 2014 : surfaces (342 500 ha), contrats (plus de 10 000) et aspects financiers 213 M€.

Appel à projet 2020.

Trois enquêtes en cours auprès des agriculteurs, des opérateurs et des DDT

Un changement d'autorité de gestion à venir (ICHN, Bio, MAEC) vers l'état.

A Goubin précise, suite à une intervention de M. Chariot, que certaines hypothèses sont travaillées actuellement pour une présentation d'un scénario (ouverture de MAEC 2020 et prolongation pour 5 ans de MAEC à enjeu fort) en CRAEC du 7 novembre prochain.

M. Chariot s'interroge sur "l'effet cliquet" pour certaines mesures (aller plus loin pour être renouvelé).

P. Etchessahar précise que cela n'existe plus que sur les réductions de phyto et que le ministère a fléchi ce qui peut être renouvelé pour 5 ans ou prolongé d'un an.

A. Goubin : actualités Conseil Régional

présentation : 6 - Région_CAE

A retenir :

PVE : bilan en nombre de dossiers, en fonds mobilisés par les différents financeurs, selon les typologies des exploitations et l'utilisations des subventions.

IAE : bilan en nombre de dossiers, subventions et type d'infrastructures concernées.

Agroforesterie : bilan en nombre de dossiers, subventions et type d'ateliers concernés.

NéoTerra : rappel du contexte en Nouvelle-Aquitaine, présentation des ambitions et des objectifs de la feuille de route qui concerne l'agriculture.

S. Coutant demande si l'on peut refaire une demande de PVE lorsqu'on en a déjà bénéficié.

A. Goubin répond que c'est possible quand la demande de solde du précédent dossier a été faite, c'est à dire un an à un an et demi après la première demande en moyenne.

D Papura s'interroge sur ce qui est possible pour les agriculteurs qui se lancent dans les travaux simplifiés.

A. Goubin précise que les outils de semi direct sont concernés par le PVE et qu'il reçoit dans ce domaine une dizaine de demandes par an.

D Papura demande si l'information sur ces dispositifs circule bien.

P Vasseur précise que les chambres d'agriculture assurent le relais dans la diffusion avec le conseil régional et vers les têtes de réseau.

L Teyssendier demande si des matériels d'occasion peuvent être concernés.

A. Goubin répond que la Région mène une réflexion à ce sujet parce qu'un même matériel ne peut faire deux fois l'objet d'une aide.

Pour les IAE, il précise que dans la mesure où ces IAE ne sont pas productives, le taux d'aide est de 80% à condition que l'exploitation soit certifiée Bio ou HVE. Il est aussi possible de présenter des dossiers collectifs (associations, syndicats ...)

L Teyssendier demande des précisions sur le nombre d'arbres à l'hectare et ce qui est financé.

A. Goubin : Lorsque l'on parle d'agroforesterie il s'agit de 100 plants à l'hectare. Les dossiers pour l'agroforesterie doivent aussi concerner les exploitations certifiées Bio ou HVE. L'aide repose sur le financement des arbres et de leur protection (8€ par arbre).

P Vasseur revient sur Néoterra en précisant que l'approche de la sortie des pesticides laisse présager un combat "bio - non bio".

L Teyssendier pense que le terme de pesticides de synthèse n'est probablement pas le plus approprié.

E Menenteau demande comment arriver à 80% des exploitations certifiées Bio ou HVE dans les délais annoncés.

A. Goubin précise pour cette dernière question que la région prévoit un accompagnement des agriculteurs ainsi qu'un travail sur les filières pour mobiliser l'aval.

J Orvain : cette feuille de route servira à la région pour avoir des outils financiers dans la prochaine PAC.

E Ménenteau souligne que pour la certification HVE, c'est l'agriculteur qui paie l'organisme de certification.

P Vasseur indique que la CRANA est dans une démarche d'évaluation de la difficulté d'atteindre HVE3 par système d'exploitation (130 exploitations auditées dans la région). Cette étude devrait permettre de mettre en évidence les points les plus difficiles à atteindre. HVE reste une marque française qu'il faudrait valoriser.

C. Blet-Charaudeau : info diverses

Un point sur les CASDAR TAE des exploitations des lycées agricoles : voir document joint.

Un point sur les trophées de l'agro-écologie.

2018-2019 le lauréat du prix de la démarche collective est décerné au GIEE porté par le CIVAM du Châtelleraudais pour son approche et ses résultats sur les cultures en mélange.

2019-2020 : 2 dossiers (dans les Pyrénées Atlantiques) pour le prix de la démarche collective et 3 dossiers pour le prix de l'innovation (deux en Dordogne et un en Corrèze).

Un point sur les trophées de la bioéconomie.

2019-2020 actuellement 3 dossiers ont été déposés.

Feuille de route Ecophyto 2+ : appel à candidature pour participer à la mise à jour de la feuille de la DRAAF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.